



PRINTEMPS 2025

LULLYINFOS



Alors ça bourdonne?

La vie locale tout un programme...

Prochaine parution été 2025 www.lully.ch

VIE LOCALE 2 - 3
AFFAIRES COMMUNALES 4 - 5

ENVIRONNEMENT 6 - 7
INFOS / IMPRESSUM 8

Evénement estival

Le Bal des pompiers de Lully

Préparez-vous à vivre trois jours de festivités inoubliables à l'occasion du traditionnel Bal des Pompiers de Lully. Comme annoncé dans le dernier Lully Infos, du jeudi 12 au samedi 14 juin 2025, notre village vibrera au rythme du bal des pompiers dans le cadre idyllique du Petit Sécheron.



Le Petit Sécheron.

Programme des festivités

Le jeudi 12 juin 2025,

les festivités commenceront en douceur avec un tournoi de Jass (inscription ci-dessous). Les portes du Petit Sécheron ouvriront à 18h30, permettant aux participants de s'installer avant le début du tournoi prévu à 19h00. Vers 20h00, une délicieuse fondue sera servie aux équipes engagées et leurs supporters.

La soirée se prolongera jusqu'à la fin du tournoi vers 23h30, moment où les résultats du tournoi seront annoncés. Le bar sera ouvert toute la soirée, proposant boissons et petite restauration.

Le vendredi 13 juin 2025,

place à la musique et à la danse! Dès 18h00, les portes s'ouvriront pour accueillir les convives. À partir de 18h30, le Petit Sécheron proposera ses fameuses pizzas pour régaler les gourmands. Puis, à partir de 20h30, DJ J.F. Technilight prendra les commandes de la soirée pour animer le bal d'ouverture. Le bar des anciens sera également ouvert, offrant boissons et petite restauration tout au long de la soirée. La fête se poursuivra toute la nuit.

Le samedi 14 juin 2025

marquera le point d'orgue des festivités. Les portes ouvriront à 17h00 pour une soirée riche en animations. De 17h30 à 19h30, le Service d'Incendie et de Secours de Morges (SDIS Morget) nous permettra de découvrir le magnifique TP 9'000 du SDIS Nyon-Dôle, et répondra à toutes vos questions sur les pompiers de la région clôturant ainsi leur journée portes ouvertes.



Inscriptions

jusqu'au 30 mai 2025,
grâce au QR code ou par mail :
baldespompiers@ike.me



Inscription pour la fondue

- Nom / Prénom : _____
- Téléphone : _____
- E-mail : _____
- Nombre de participants à la fondue : _____

Apéritif offert

Par la Municipalité

Samedi 14 juin 2025 à 18h30, la **Municipalité de Lully** offrira un apéritif lors de la partie officielle. **Dès 19h00**, l'**Amicale du CIBEST** servira ses célèbres filets de perche pour le repas du soir. **Puis, à partir de 20h30**, **DJ J.F. Technilight** animera le bal des pompiers jusqu'à la fin de la nuit. Le bar des anciens sera de nouveau ouvert, garantissant une ambiance conviviale tout au long de la soirée

Appel aux Bénévoles : Votre Aide est Précieuse !

Pour assurer le succès de ces festivités, nous faisons appel à la générosité et à l'engagement des habitants. Que ce soit pour l'installation des infrastructures, le service lors des repas, la tenue des stands ou le rangement après les événements, chaque aide est essentielle.



Formulaire d'inscription Tournoi de Jass et Fondue

Prix d'inscription

- Par équipe : 20.-
- Fondue 20.-/personne
- Formule complète, tournoi et fondue 60.- par équipe avec bouteille offerte

Inscription

- Nom de l'équipe : _____

*Ne pas remplir pour les pompiers DISSY
CP 118 - 1132 Lully*

Inscriptions bénévoles

Si vous êtes intéressés

Contactez-nous avant le 30 avril 2025

- A l'aide du formulaire
- A l'aide du QR code
- Par tél. au 079 732 40 82 - Nicolas Gfeller
 - Sur notre site : www.baldespompiersdelully.ch

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux pour célébrer ensemble ces moments de partage et de convivialité.

*Pour le comité d'organisation
du bal des pompiers
Son président Nicolas Gfeller*



Circulation

Zones 30 et zones piétonnes

La Municipalité est heureuse de vous informer que les zones 30 km sur la Commune et les zones piétonnes autorisées aux vélos jusqu'à 25 km sur les trottoirs de la Route de Morges et Route de Denens sont officiellement en vigueur. Cette nouvelle signalisation fait suite à de nombreuses demandes des Bourdons mais également au Schéma directeur de la Municipalité.



Usage des souffleuses à feuilles

L'usage des souffleuses à feuilles est possible uniquement du 1^{er} octobre au 31 janvier.

En dehors de cette période les contrevenants (*habitants de Lully ou entreprises mandatées*) s'exposent à une amende en cas de non-respect de cette décision de notre Conseil général.

Merci pour votre compréhension



Règlements communaux

Taxes de séjours et résidences secondaires

Entrée en vigueur du nouveau « Règlement communal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires »

La Municipalité informe les hébergeurs touristiques qu'en date du 1^{er} mars 2025 est entrée en vigueur le nouveau Règlement communal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires.

Celui-ci prévoit une adaptation des taxes de séjour dès le 1^{er} mars pour les personnes en passage ou en séjour, dans les hébergements payants.

Nous rappelons que la Loi sur les activités économiques prévoit l'obligation pour les loueurs de s'annoncer aux autorités communales (art. 4a, 74c LEAE).

Les hébergeurs professionnels ou privés (Airbnb et associés) sont donc tenus de s'annoncer auprès du bureau de la perception des taxes de séjour domicilié à l'ARCAM, qui tient le registre des loueurs pour notre commune (art. 74d LEAE). Cette obligation est également valable si vous louez par le canal Airbnb et que les taxes sont dorénavant perçues lors de la réservation.

Notre commune a également délégué les missions de gestion et de perception des taxes de séjour à ce même bureau. Veuillez vous mettre en règle si ce n'est pas encore le cas, sous peine de contravention.

Vous trouverez toutes les bases légales qui régissent votre activité, même accessoire, ainsi que toutes les informations utiles sur la page

<https://arcam-vd.ch/tourisme/taxe-de-sejour/>.

L'occasion idéale

De plonger au coeur des missions des pompiers volontaires

Démonstrations techniques, échanges avec les sapeurs-pompiers, présentation des véhicules et du matériel utilisé lors des interventions et diverses autres activités pour petits et grands. C'est ce qu'il y aura à découvrir le 14 juin 2025 dans les casernes de la région morgienne.

Cet événement est l'occasion idéale de plonger au cœur des missions des pompiers volontaires et de mieux comprendre ce rôle essentiel au service de la communauté.

Le Service d'Incendie et de Secours (SIS) Morget est au cœur de la sécurité de la région morgienne. Chaque jour, les sapeurs-pompiers répondent à un large éventail d'interventions, allant des incendies aux acci-

dents de la route, en passant par les sauvetages de personnes et d'animaux, les inondations, les alarmes automatiques et les pollutions par hydrocarbures. Ils sont toujours prêts à intervenir, à tout moment, pour garantir la sécurité de la population.

Les missions sont donc multiples et essentielles. Elles ont pour priorité de sécuriser les lieux, sauver des vies, protéger les biens et les personnes, tenir des zones sous contrôle en cas de danger, et maîtriser les situations d'urgence, quelle qu'en soit la nature. Ces interventions sont possibles grâce à une équipe d'hommes et de femmes dédiés, formés et équipés pour faire face à toutes les situations.

En chiffres, le SIS Morget est composé de 215 sapeurs-pompiers qui, en 2024 ont assuré 400

interventions, dont 85 alarmes automatiques, 88 feux, 47 assistances, 35 éléments naturels, 5 pionniers, 4 accidents, 116 techniques et 20 ABC (Hydrocarbures/chimiques).

Si vous souhaitez en savoir d'avantage sur le SIS Morget et le programme détaillé du 14 juin 2025, rendez-vous sur www.sis-morget.ch/portes-ouvertes-2025.

Cette journée est l'occasion de donner envie à chacun de découvrir l'envers du décor, de se familiariser avec nos missions, et pourquoi pas, de rejoindre nos rangs pour faire la différence au sein de notre communauté.

Rendez-vous le 14 juin 2025

OI Dissy : Aux Champs Carroz, 1169 Yens

OI Morges : Avenue de Marcelin 2, 1110 Morges

DANS NOS 6 CASERNES

**9H30
15H00**

SAMEDI 14 JUIN 2025

PORTES OUVERTES

VISITES + DÉMONSTRATIONS + ACTIVITÉS

Plus d'informations : WWW.SISMORGET.CH

ADRESSES DES CASERNES

OI Denges : La Crossette 8, 1026 Denges
OI Dissy : Aux Champs Carroz, 1169 Yens
OI Morges : Avenue de Marcelin 2, 1110 Morges
OI Sempremont : Chemin des Assenges 14, 1142 Pampigny
OI Senoge-Arenaz : Rue des Alpes 6, 1123 Aclens
OI St-Prex : Chemin de Vergognasaz, 45 1162 St-Prex

INFORMATIONS PRATIQUES

Restauration :
Une buvette sera présente sur chaque site pour vous rafraîchir et profiter d'un moment convivial.

Animations :
Assistez à des démonstrations, explorez les casernes lors des visites guidées, montez à bord des véhicules d'intervention et participez à des jeux et activités pour petits et grands.

Accès et stationnement :
Suivez la signalisation et les indications du personnel pour laisser l'accès libre aux véhicules d'intervention.

PLANNING

SOLIDAIRES & ENGAGÉS

Nos amis à quatre pattes

Petit rappel

Pourquoi, quand et où tenir mon chien en laisse ?

Nous vous rappelons que tout détenteur d'un chien doit être en mesure de le maîtriser à tout moment par un moyen sonore ou par le geste, en particulier en présence de public ou d'animaux. A défaut, le chien doit être tenu en laisse. Dans les bâtiments ouverts au public, dans les transports publics, dans les cours d'école et les aires de jeux pour enfants, les chiens doivent, toutes races confondues, être tenus en laisse courte (à moins que ces lieux leur soient interdits d'accès). Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

Quand et où tenir mon chien en laisse ?

→ Du 1^{er} avril au 15 juillet



- En forêt
- En lisière de forêt
- Sur les prairies attenantes situées en zones agricoles

→ Toute l'année



- Réserve naturelle, site naturel protégé, zone de tranquillité : selon les dispositions propres au site
- Sites de protection de la faune sauvage (réserve cantonale de faune, district franc, réserve d'oiseaux d'eau)
- Pâturage occupé par du bétail

Urbanisme

Centre de village en mutation - Projet structurant pour Lully

La Commune de Lully a engagé une réflexion d'ampleur sur le devenir de son centre de village. Plusieurs équipements publics doivent être repensés, modernisés ou relocalisés afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la population : administration, accueil parascolaire (UAPE), voirie, cantine scolaire, etc.

Pour garantir une vision cohérente et qualitative de ce développement, la Municipalité a décidé de recourir à une procédure de Mandat d'Étude Parallèle (MEP), conformément à la norme SIA 143. Cette démarche structurée permet de faire travailler plusieurs bureaux d'architectes sur un même programme, avec un accompagnement professionnel et un processus d'évaluation transparent.

Une démarche en plusieurs étapes

Le processus a débuté par l'élaboration d'un programme, c'est-à-dire la définition des besoins, attentes et contraintes du projet. Cette phase est en cours et se poursuivra jusqu'à l'été 2024. Elle sera suivie par la rédaction du cahier des charges, qui servira de base à la consultation des bureaux d'architectes. La procédure

de MEP proprement dite (appel à candidatures, accompagnement, rendus et désignation du projet lauréat) se déroulera de fin 2024 à l'automne 2025.

Le projet retenu pourra ensuite entrer dans une phase d'étude plus détaillée et de planification en vue de sa réalisation, en concertation avec la population.

Un projet pour l'avenir

Ce projet ne vise pas uniquement à améliorer les infrastructures publiques : il ambitionne également de redonner une cohérence au cœur du village, de favoriser la convivialité, la mobi-

lité douce, et d'offrir des espaces fonctionnels et accessibles à tous. La Municipalité tient à informer régulièrement la population de l'avancement du projet. Une exposition publique des projets développés dans le cadre du

MEP est prévue à l'issue de la procédure. D'ici là, des points d'information seront publiés régulièrement pour permettre à chacun de suivre l'évolution de cette démarche structurante pour l'avenir de Lully.

Encouragement en faveur du climat

Subventions pour des actions en faveur de l'énergie et du climat pour les habitants de Lully

Contexte politique et administratif

Depuis quelques années, la Confédération met en place une stratégie pour faire face aux changements climatiques. Cette politique a été reprise au niveau des cantons avec la rédaction de plans climat. Dans ce contexte, le canton a développé à l'attention des communes un programme de soutien, le PECC « Plan énergie et climat communal ». Certaines actions sont également soutenues par Région Morges. La commune de Lully, comme 80 autres communes vaudoises, a adhéré à ce programme avec, en 2023, la publication de son propre plan PECC. Celui-ci comprend 27 mesures. Suite à cela, un groupe de travail PECC a été constitué, comprenant des citoyens de Lully de tout âge et répartis équitablement selon les genres, chargé d'analyser ces mesures et de proposer à la Municipalité leur mise en action. Cette dernière a ensuite amendé et validé les propositions du groupe pour les mettre en œuvre.

Le groupe PECC est constitué de citoyens de la commune jeunes et moins jeunes, désireux d'apporter leur motivation, leurs connaissances et leurs idées pour mettre en œuvre le PECC, pour que cette action ne reste pas un document sur un site internet mais

se concrétise pour le bien-être de toutes, pour le respect de notre planète, et pour contribuer à la sauvegarde, si ce n'est du monde, au moins pour un tout petit bout de Notre monde à Lully.

Les subventions PECC à Lully

Dans ce cadre, à partir de 2025, la commune de Lully a attribué un montant sur son budget permettant notamment de subventionner des actions en faveur de l'environnement, comme la réduction de la consommation énergétique et des gaz à effet de serre, les économies d'eau, la mobilité douce, l'usage des transports publics et la consommation locale. Le principe de subventionnement a ensuite été validé par le canton et une liste des subventions attribuées par la commune a été établie :

Comment s'informer sur ses subventions

Ces subventions sont destinées aux citoyens de Lully. Pour connaître plus en détail les conditions de subvention :

- Aller sur le site internet de la commune et télécharger le tableau des subventions
- Venir le samedi 17 mai entre 15h et 17h au préau de l'école de Lully. L'ensemble des

subventions possibles vous seront présentées par des membres de groupe PECC de Lully.

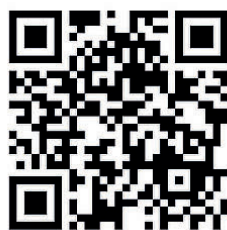
Consommation locale et francs paysans

Concernant la consommation locale, le groupe a cherché un moyen de permettre aux habitants de Lully de bénéficier de réduction lorsque les achats de produits agricoles se font directement auprès des producteurs locaux. Lors des discussions, un exploitant du village et membre du groupe, a proposé le système de Francs Paysans. Le groupe et la municipalité ont été convaincus pour cette nouvelle monnaie, qui a pour but de redynamiser la vente directe de produits agricoles locaux en Suisse Romande (www.lefrancpaysan.ch).

Cette monnaie fonctionne comme les chèques REKA. Il sera possible pour les habitants de Lully de venir acheter des Francs Paysans au greffe à prix réduit (rabais de 20% accordé). Ces francs paysans peuvent être utilisés chez tous les producteurs agricoles de vente directes associés. Le Petit Sécheron est déjà membre et les autres exploitants de Lully devraient l'être prochainement.

*Pour le Groupe PECC
Marianne Gfeller
et Valérie Mutschler*

**SUBVENTIONS
DÉLIVRÉES PAR
LA COMMUNE DE
LULLY EN
FAVEUR DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



**LIEN POUR LE
RÈGLEMENT ET
LES CONDITIONS
D'OCTROI DES
SUBVENTIONS**



**CECB+
Certificat
énergétique
cantonal des
bâtiments**

500 CHF



**Récupérateur
d'eau
de pluie**

100%
max 1000 CHF



**Titre de
transport :
Carte Junior**

100%



**Achat d'un vélo
traditionnel
ou électrique**

50%
max 300 CHF



**Titre de transport :
Abonnement
demi-tarif**

50% pour les nouveaux
demi-tarifs
25% pour les
renouvellements



**Projet de
développement
durable au bénéfice
de la
collectivité**

jusqu'à 100%
max 8'000 CHF



**Réparation
de vélo**

100%
max 100 CHF



**Consommation
locale**

Francs Paysans (valeur
CHF 100.- à acheter au
greffe pour CHF 80.-)



IMPRESSUM

Edition: **Commune de Lully VD** - Rédaction: **Municipalité**, greffe@lully.ch

Graphisme: **Christelle Birbaum**, polygraphe, krysbi@me.com

Version numérique sur le site: **www.lully.ch** - Impression: **ICM Imprimerie Carrara Sàrl** - Morges